



LA DESSERTE POLICIÈRE MUNICIPALE ET PROVINCIALE AU QUÉBEC **PROFIL ORGANISATIONNEL 2012**

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE



Québec 

LA DESSERTE POLICIÈRE MUNICIPALE ET PROVINCIALE AU QUÉBEC

PROFIL ORGANISATIONNEL

2012

Table des matières

Table des matières.....	1
Introduction.....	1
1. La desserte policière au 31 décembre 2012.....	1
1.1 La population desservie en 2012.....	2
1.2 Les corps de police municipaux selon le niveau de service	3
2. Le personnel dans les corps de police	5
2.1 L'effectif autorisé	5
2.2 L'effectif permanent.....	7
2.2.1 L'effectif policier permanent.....	7
2.2.2 L'effectif civil permanent.....	13
ANNEXE I.....	15
ANNEXE II	20

Introduction

Les corps de police, ainsi que leurs membres, ont pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime selon leur compétence respective et d'en rechercher les auteurs. Au Québec, l'effectif policier est regroupé dans quatre types de corps de police :

- la Sûreté du Québec (SQ), la police provinciale qui agit sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique du Québec;
- les corps de police municipaux (CPM), qui relèvent des autorités municipales, mais dont l'organisation et l'effectif minimal sont préalablement approuvés par le ministre de la

Sécurité publique du Québec sur la base des plans d'organisation policière qui lui sont soumis;

- les corps ou les services de police autochtones, qui sont constitués sur la base d'ententes tripartites ou bipartites, selon le cas, entre le conseil de bande, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, conformément aux articles 90 à 102 de la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1)¹;
- la Gendarmerie royale du Canada (GRC), un service de police national qui relève du ministre de Sécurité publique Canada, dont le mandat est de s'assurer de l'application des lois fédérales au Québec et de collaborer avec la SQ et les CPM, notamment dans la lutte contre le crime organisé et les crimes économiques.

Ce rapport présente des données sur la situation des CPM et de la SQ au 31 décembre 2012. Le premier chapitre traite de la desserte policière, c'est-à-dire de la répartition de la protection publique au Québec entre ces organismes policiers, alors que le deuxième trace le portrait de l'effectif policier et civil dans ces corps policiers.

1. La desserte policière au 31 décembre 2012

Au Québec, la police provinciale travaille en complémentarité avec les CPM afin d'être en mesure de fournir des services policiers adéquats à la population.

Pour ce faire, la Loi sur la police² établit, pour certaines municipalités, l'obligation d'être

1. On compte 54 communautés autochtones au Québec. De ce nombre, 51 sont visées par des ententes sur la prestation des services policiers. En 2012, ces communautés sont desservies par 22 corps et services de police autochtones.

2. Loi sur la police, RLRQ, chapitre P-13.1, art.71-72. Notons que des modifications ont été apportées à cette loi le 23 mai 2012.

desservies par un CPM.

C'est le cas des municipalités ayant une population de 50 000 habitants ou plus et de celles faisant partie des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec ainsi que des régions métropolitaines de recensement de Saguenay, de Gatineau, de Sherbrooke et de Trois-Rivières. Quant aux municipalités de moins de 50 000 habitants, elles doivent être desservies par la SQ, à moins d'une autorisation spéciale du ministre de la Sécurité publique.

La Loi sur la police détermine six niveaux de service policier³ et ⁴ que doivent fournir les corps policiers en fonction de la taille de la population à desservir ou de leur position géographique. Chaque niveau inclut les services du niveau inférieur.

Un corps de police procure des services de :

- niveau 1, s'il dessert moins de 100 000 habitants;
- niveau 2, s'il dessert de 100 000 à 249 999 habitants⁵. Il doit aussi assurer ce niveau de service s'il dessert une municipalité faisant partie d'une région métropolitaine de recensement ou d'une communauté métropolitaine susmentionnée, même si la population est inférieure à 100 000 habitants;
- niveau 3, s'il dessert de 250 000 à 499 999 habitants⁶;
- niveau 4, s'il dessert de 500 000 à 999 999 habitants;
- niveau 5, s'il dessert 1 000 000 d'habitants ou plus;
- quant aux services de niveau 6, ils sont assurés par la SQ sur l'ensemble du territoire québécois.

Également, la SQ fournit les services policiers aux municipalités qui n'ont pas de CPM, en application d'ententes conclues entre le ministre de la Sécurité publique et la municipalité régionale de comté (MRC) dont les municipalités concernées font partie. Elle a aussi un rôle supplétif auprès des CPM lorsque ceux-ci ne peuvent fournir l'un des services qui relève de leur niveau de service. Enfin, en tant que police provinciale, elle assure aussi les services de niveaux supérieurs à ceux requis d'un CPM.

1.1 La population desservie en 2012

Trois CPM de niveau 1 ont été abolis en 2012, soit les corps de police de Rivière-du-Loup en avril, de Sainte-Adèle en mai et de Saint-Georges en novembre. Puisque ces abolitions ont eu lieu en cours d'année et que ces municipalités sont maintenant desservies par la SQ, l'information de ces corps de police est incluse, pour le présent rapport, dans celle de la SQ.

Ainsi, à la suite de l'abolition de ces CPM, la proportion de la population recevant des services policiers d'un CPM a diminué d'un point de pourcentage (68 %) et la proportion de celle recevant des services de la SQ s'est accrue d'un point (32 %)⁷.

Sur le plan régional, les régions de Montréal et de Laval étaient totalement desservies par un CPM et, à l'inverse, celles du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Centre-du-Québec l'étaient entièrement par la SQ (tableau 1).

3. Le tableau présentant les services policiers que doivent fournir les CPM et la SQ selon les six niveaux de service prévus par l'article 70 de la Loi sur la police est présenté à l'annexe 1.

4. Les activités des corps de police prennent de l'ampleur ou deviennent plus spécialisées lorsque le niveau de service s'élève. Par exemple, un service de police de niveau 1 pourra contrôler une foule pacifique alors que ceux des niveaux 5 et 6 devront maîtriser des foules avec risque élevé d'agitation, de débordement ou d'émeute.

5. À la suite des modifications apportées à la loi en 2012, le seuil maximal de population du niveau 2 est passé de 199 999 à 249 999.

6. À la suite des modifications apportées à la loi en 2012, le seuil minimal de population du niveau 3 est passé de 200 000 à 250 000.

7. Les données excluent la population desservie par un corps ou un service de police autochtone, qui équivaut à moins de 1 % de la population québécoise.

Tableau 1

Répartition de la population desservie selon le type de corps de police et la région administrative, Québec, 2012

Région administrative	Population desservie (nombre)		Population régionale desservie* (en %)		Corps policier municipal (nombre)
	Corps policier municipal	Sûreté du Québec	Corps policier municipal	Sûreté du Québec	
Bas-Saint-Laurent	0	201 845	0,0	100,0	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	147 713	127 988	53,6	46,4	1
Capitale-Nationale	560 558	152 533	78,6	21,4	1
Mauricie	132 968	129 896	50,6	49,4	1
Estrie	191 337	124 095	60,7	39,3	2
Montréal	1 917 233	0	100,0	0,0	1
Outaouais	317 857	56 520	84,9	15,1	2
Abitibi-Témiscamingue	0	144 834	0,0	100,0	0
Côte-Nord	0	86 802	0,0	100,0	0
Nord-du-Québec	0	15 071	0,0	100,0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	92 059	0,0	100,0	0
Chaudière-Appalaches	179 884	237 038	43,1	56,9	3
Laval	409 528	0	100,0	0,0	1
Lanaudière**	290 986	214 300	57,6	42,4	4
Laurentides	361 674	188 221	65,8	34,2	7
Montréal	947 206	520 818	64,5	35,5	7
Centre-du-Québec	0	237 205	0,0	100,0	0
Total	5 456 944	2 529 225	68,3	31,7	30

Source : Décret de population 1218-2012 publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

* La population desservie par un corps ou service de police autochtone est exclue. Celle-ci équivaut à moins de 1 % de la population québécoise.

** La population des municipalités de Bois-des-Filion (9 515) et de Sainte-Anne-des-Plaines (14 792) a été incluse dans la région de Lanaudière puisque ces villes sont desservies par le Service de police de Terrebonne.

Dans les autres, les CPM assuraient les services policiers pour plus de la moitié de la population, à l'exception de la région Chaudière-Appalaches (43 %).

Si les CPM desservaient une plus forte proportion de la population, la SQ était responsable de la protection d'une population répartie sur un territoire beaucoup plus vaste. Ainsi, alors qu'en 2012 les CPM étaient actifs dans 100 municipalités, la SQ était le seul corps policier présent dans plus de 1 040 villes, municipalités ou territoires équivalant à une MRC.

1.2 Les corps de police municipaux selon le niveau de service

Le nombre d'organisations policières municipales a diminué au cours de la dernière année. Il est passé, en effet, de 33 à 30 CPM actifs au

31 décembre 2012, à la suite de l'abolition de trois CPM de niveau 1. En 2012, parmi ces 30 CPM, 14 CPM offraient des services policiers dans une seule municipalité (desserte unique), tandis que 16 desservaient plus d'une municipalité (desserte multiple)⁸.

La répartition actuelle des CPM selon le niveau de service montre que huit d'entre eux assuraient des services policiers de niveau 1. De ce nombre, trois couvraient des municipalités dont la taille de la population justifie l'obligation d'un CPM sur le territoire (tableau 2). Les cinq autres desservaient une population inférieure à 50 000 personnes, mais pour lesquelles les municipalités sont autorisées à maintenir leur propre corps de police.

8. La liste détaillée des CPM selon le type de desserte, le niveau de service et les municipalités desservies est présentée à l'annexe II.

Tableau 2

Les corps de police municipaux selon le niveau de service policier, 31 décembre 2012

Corps de police de niveau 1	Population
<i>Desservant moins de 50 000 habitants</i>	
Bromont	8 070
Mont-Tremblant (desserte multiple)	9 591
Sainte-Marie	13 159
Thetford Mines	25 794
Memphrémagog (desserte multiple)	33 820
Total	90 434
<i>Desservant de 50 000 à 99 999 habitants</i>	
Granby	64 853
Saint-Jérôme	70 110
Saint-Jean-sur-Richelieu	93 485
Total	228 448
Corps de police de niveau 2	
<i>Desservant moins de 100 000 habitants (CPM visés par l'article 71 de la Loi sur la police)</i>	
L'Assomption/Saint-Sulpice (desserte multiple)	24 150
Saint-Eustache	44 863
Mascouche	44 424
Région de Deux-Montagnes (desserte multiple)	47 150
MRC Les Collines-de-l'Outaouais (desserte multiple)	47 258
Mirabel (desserte multiple)	57 818
Blainville	54 883
Châteauguay (desserte multiple)	75 956
Thérèse-De Blainville (desserte multiple)	77 259
Repentigny (desserte multiple)	89 275
Total	563 036
<i>Desservant de 100 000 à 249 999 habitants</i>	
Région de Roussillon (régie) (desserte multiple)	101 927
Terrebonne (desserte multiple)	133 137
Trois-Rivières	132 968
Lévis	140 931
Saguenay (desserte multiple)	147 713
Sherbrooke	157 517
Richelieu/Saint-Laurent (régie) (desserte multiple)	197 749
Total	1 011 942
Corps de police de niveau 3 (desservant de 250 000 à 499 999 habitants)	
Gatineau	270 599
Laval	409 528
Longueuil (desserte multiple)	405 166
Total	1 085 293
Corps de police de niveau 4 (desservant de 500 000 à 999 999 habitants)	
Québec (desserte multiple)	560 558
Corps de police de niveau 5 (desservant de 1 000 000 habitants ou plus)	
Montréal (desserte multiple)	1 917 233
Population desservie par un CPM	5 456 944

Source : Décret de population 1218-2012 publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

Parmi les dix-sept CPM qui fournissaient des services policiers de niveau 2, sept desservait une population de 100 000 à 249 999 habitants et dix une population inférieure à 100 000 habitants, mais résidant dans des municipalités faisant partie des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec ou des régions métropolitaines de recensement de Saguenay, de Gatineau, de Sherbrooke et de Trois-Rivières.

Seulement trois CPM, soit Gatineau, Laval et Longueuil, fournissaient des services de niveau 3. Enfin, les services de police des villes de Québec (SPVQ) et de Montréal (SPVM), qui desservait plusieurs municipalités, offraient respectivement les niveaux de service 4 et 5.

2. Le personnel dans les corps de police

Annuellement, les données sur le personnel dans les corps de police sont recueillies à l'aide du *Questionnaire sur l'administration des activités policières* transmis par le ministère de la Sécurité publique.

Comme pour toute compilation statistique, il y a lieu d'être prudent quant à l'interprétation et à la comparaison de certaines données. En effet, les corps de police se distinguent par les territoires qu'ils couvrent, les clientèles qu'ils desservent ainsi que par le niveau de service qu'ils ont l'obligation d'offrir aux citoyens.

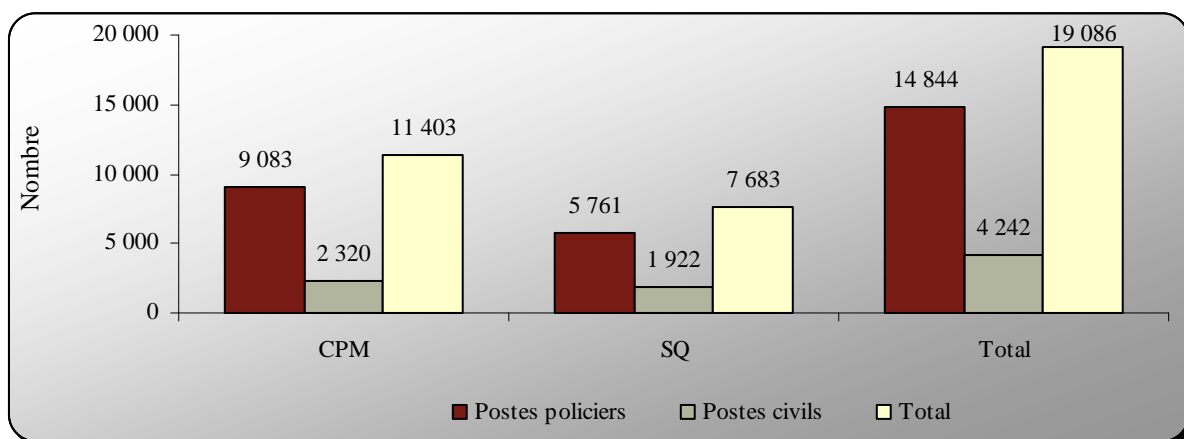
2.1 L'effectif autorisé

L'effectif autorisé représente le nombre minimal de postes prévus par un corps de police pour fournir les services policiers en conformité avec la Loi sur la police.

Comme l'illustre le graphique 1, l'effectif autorisé dans les CPM et à la SQ atteignait 19 086 postes au 31 décembre 2012, soit 11 403 postes dans les CPM et 7 683 à la SQ. Près de 8 postes sur 10 (77,8 %) étaient des postes policiers, tandis que les autres étaient des postes civils. La proportion de postes policiers comparativement aux postes civils était légèrement plus élevée dans les CPM (79,7 %) qu'à la SQ (74,9 %).

Graphique 1

Répartition de l'effectif policier et civil autorisé selon le type de corps de police, Québec, 2012



Au cours de la dernière année, l'effectif autorisé s'est accru de 2,6 %. Ce sont 335 postes policiers et 147 postes civils qui ont été ajoutés. Des 335 postes policiers, 170 appartenaient à la SQ et 165 aux CPM. Pour les postes civils, les CPM en

comptaient cinq de moins qu'en 2011, tandis que la SQ connaissait une augmentation de 9 % (+ 152).

À la suite de ces changements, l'effectif policier

autorisé (14 844) se répartissait comme suit : 39 % des postes étaient affectés à la SQ, 31 % au SPVM et 30 % dans les autres CPM (graphique 2).

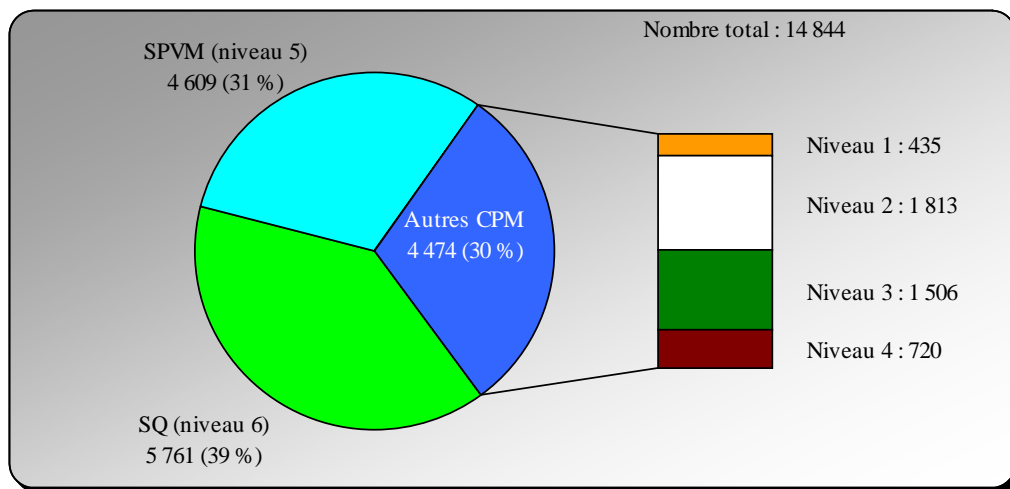
Depuis 2003, le nombre de policiers autorisés dans les CPM et à la SQ s’est accru un peu chaque année, enregistrant une hausse totale de 11 % en 10 ans, la moyenne annuelle étant de 1 % (graphique 3). L’augmentation au cours de la dernière année était, toutefois, la plus forte de cette période avec 2,3 %.

Au regard de la taille de la population, le nombre de policiers autorisés au Québec par 100 000 habitants a passé de 180 en 2003 à 186 en 2012, soit une hausse de 3,3 %.

En comparaison, bien que l’on note une légère baisse depuis deux ans, l’effectif policier au Canada a augmenté de 17 % au cours de cette période, tandis que le nombre de policiers par 100 000 habitants a augmenté de 6 %⁹.

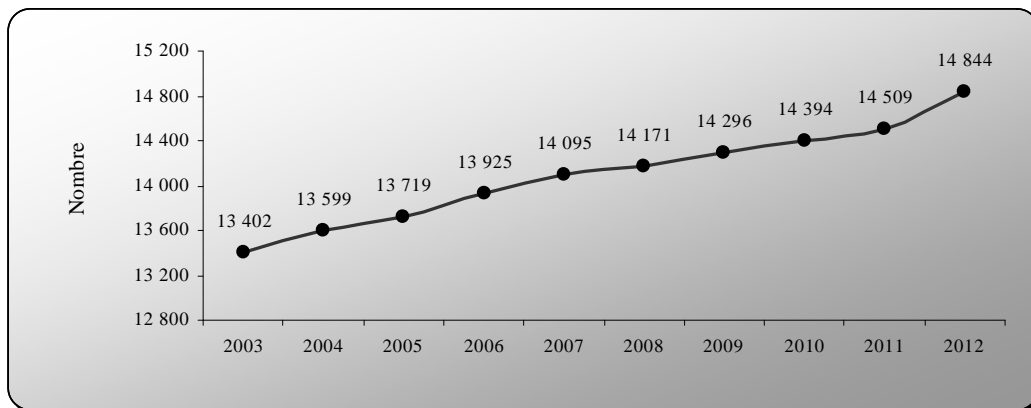
Graphique 2

Répartition de l’effectif policier autorisé selon le niveau de service et le type de corps de police, Québec, 2012



Graphique 3

Évolution de l’effectif policier autorisé à la SQ et dans les CPM, Québec, 2003 à 2012



Lorsque l’on prend en compte le niveau de service des corps de police, on constate, toutefois,

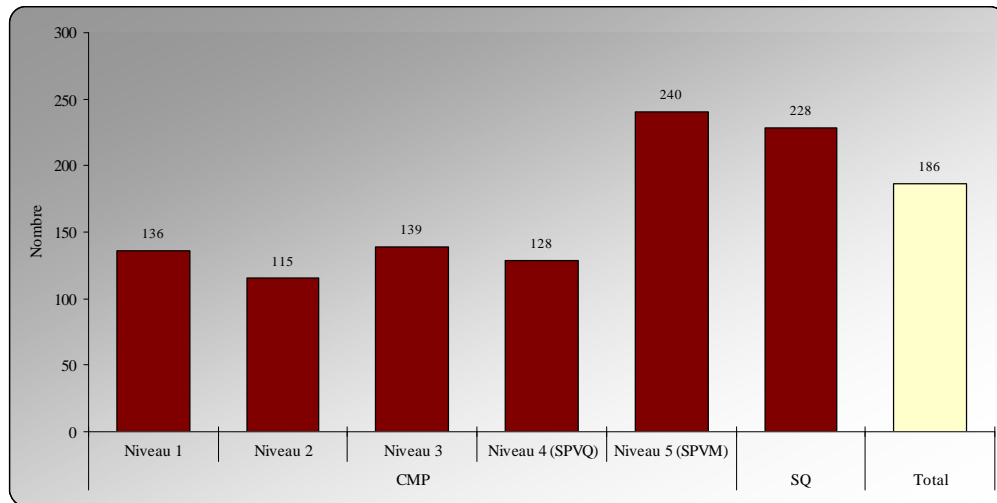
9. Au Canada, le nombre total de policiers assermentés permanents passe de 59 412 en 2003 à 69 539 en 2012 et le nombre de policiers par 100 000 habitants, de 187,8 à 199,4. Source : Statistique Canada, *Les ressources policières au Canada, 2012*, tableau 1 (N° 85-225-X au catalogue).

beaucoup de variation du nombre de policiers autorisés par 100 000 habitants d'un niveau de service à l'autre (graphique 4). Ce nombre était en bas de la moyenne québécoise (186) dans les CPM de niveau 1 à 4, variant de 115 à 139, tandis qu'il

était au-dessus de la moyenne au SPVM (niveau 5) avec 240 et à la SQ avec 228. À noter que le SPVM avait un ratio qui était près du double de celui du SPVQ, soit 240 comparativement à 128.

Graphique 4

Nombre de policiers autorisés par 100 000 habitants selon le type de corps de police et le niveau de service, Québec, 2012



2.2 L'effectif permanent

L'effectif permanent représente les personnes qui sont en poste plutôt que les postes autorisés pour un corps de police. La taille de l'effectif permanent peut différer de celle de l'effectif autorisé lorsque des postes ne sont pas pourvus ou que du personnel additionnel est requis.

Au 31 décembre 2012, l'effectif permanent (policier et civil) était moins élevé (18 451) que l'effectif autorisé (19 086). Cet écart était principalement dû au fait que les postes civils permanents (3 645) étaient moins nombreux que les postes civils autorisés (4 242). Quant à l'effectif policier permanent (14 806), il était légèrement inférieur au nombre de postes autorisés (14 844).

2.2.1 L'effectif policier permanent

L'information recueillie sur les 14 806 policiers permanents en poste en 2012 permet d'établir des distinctions au regard de la nature de leurs activités, de leur âge, de leur sexe et de leurs années de service.

L'activité policière

Les données provenant des CPM et de la SQ montrent qu'un peu moins des deux tiers (63 %) des policiers permanents travaillaient à la gendarmerie¹⁰, 17 % étaient affectés aux enquêtes et 13 % au soutien opérationnel¹¹ (graphique 5). Par rapport à 2011, bien qu'elle continuait de compter la majorité de l'effectif, la gendarmerie a vu son effectif diminuer de 431 postes (- 5 %). Le nombre de policiers permanents a augmenté dans toutes les autres sphères d'activités policières,

10. Ce secteur d'activité est responsable d'effectuer la surveillance du territoire, de répondre aux appels des citoyens, de procéder aux enquêtes de base, d'assurer le transport des prévenus, d'effectuer des activités de prévention ainsi que d'appliquer les lois et les règlements (Code criminel, Code de la sécurité routière, règlements municipaux, etc.).

11. Le soutien opérationnel comprend notamment la détention des suspects, l'identité judiciaire, les pièces à conviction, les renseignements criminels et la liaison judiciaire.

notamment de 351 postes aux enquêtes (+ 14 %) et de 151 au soutien opérationnel (+ 8 %).

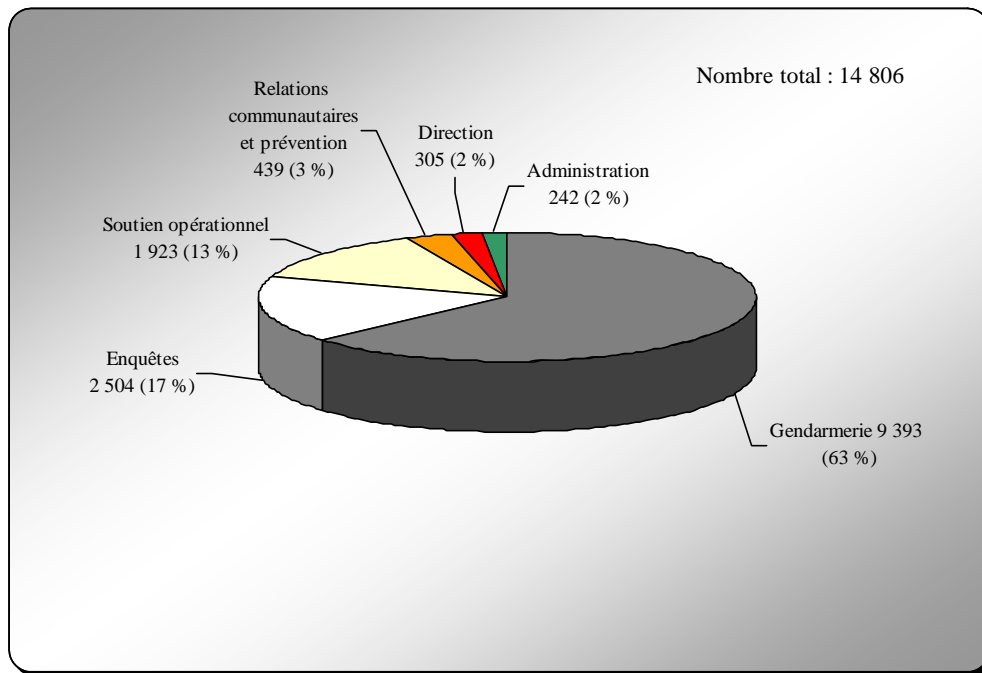
Le groupe d'âge

La très grande majorité des policiers permanents des CPM et de la SQ étaient âgés de 25 à 54 ans (94 %). Plus précisément, 35 % de l'effectif était âgé de 35 à 44 ans, 31 % de 25 à 34 ans et

28 % de 45 à 54 ans (graphique 6). Les 24 ans et moins et les 55 ans et plus composaient une faible proportion des policiers permanents, soit 3 % chacun. Cela traduit bien la réalité policière au Québec puisqu'un aspirant policier termine rarement sa formation avant l'âge de 21 ans et plusieurs policiers ont accès à la retraite après 25 ans de service.

Graphique 5

Répartition de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon l'activité policière, Québec, 2012



Graphique 6

Répartition de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le groupe d'âge, Québec, 2012

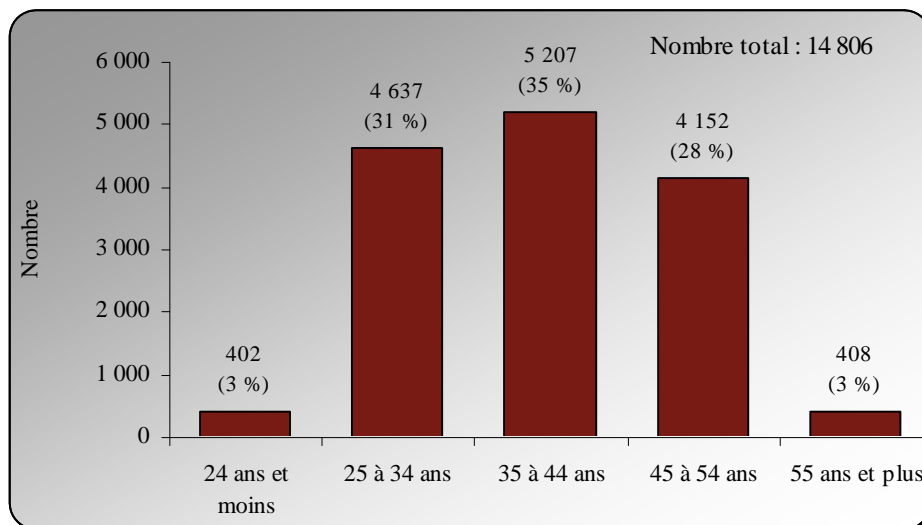


Tableau 3

Évolution de la répartition (en %) de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le groupe d'âge, Québec, 2003 à 2012

Groupe d'âge	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
24 ans et moins	4,9	4,6	4,8	4,8	5,2	4,7	4,3	3,7	3,1	2,7
25 à 34 ans	34,1	33,9	34,0	33,7	33,4	33,3	32,7	32,0	32,0	31,3
35 à 44 ans	36,5	37,3	37,6	37,5	37,4	36,7	36,0	36,1	35,3	35,2
45 à 54 ans	21,6	21,0	20,4	20,8	21,3	22,8	24,5	25,8	27,1	28,0
55 ans et plus	2,9	3,2	3,2	3,2	2,7	2,5	2,5	2,4	2,5	2,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Depuis dix ans, la répartition des policiers permanents selon le groupe d'âge est demeuré assez stable (tableau 3). On note tout de même, depuis 2007, une baisse constante de la proportion de policiers âgés de 24 ans ou moins et, à l'inverse, une augmentation de ceux âgés de 45 à 54 ans.

On remarque que la répartition par groupe d'âge est quelque peu différente entre la SQ et les CPM

(graphique 7). La SQ comptait une proportion plus élevée de jeunes policiers (24 ans ou moins) parmi son effectif (5 %) que les CPM (1 %). Elle affichait également une proportion légèrement plus élevée de policiers âgés de 55 ans et plus (4 % contre 2 %).

Graphique 7

Répartition (en %) de l'effectif policier permanent selon le groupe d'âge et le corps policier, Québec, 2012

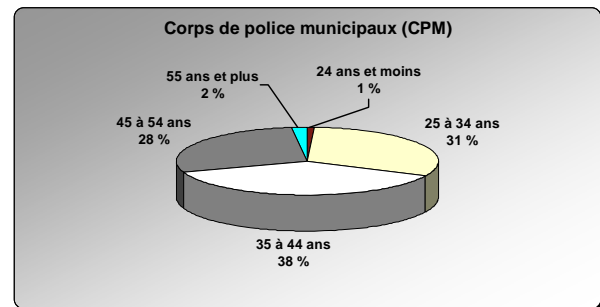
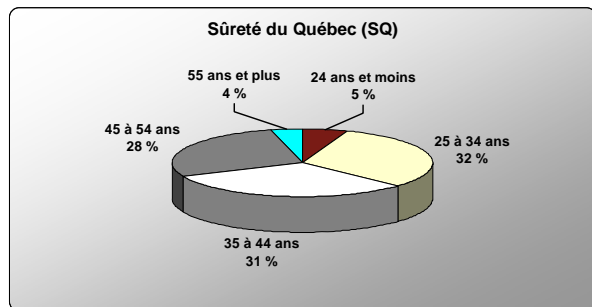


Tableau 4

Évolution des femmes (en %) parmi l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le groupe d'âge, Québec, 2003 à 2012

Groupe d'âge	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
24 ans et moins	40,6	43,3	39,0	36,8	35,5	36,6	37,7	37,0	35,5	37,3
25 à 34 ans	26,2	28,4	30,3	31,8	32,7	34,0	34,4	34,9	34,8	35,3
35 à 44 ans	16,5	17,5	18,3	19,4	20,3	21,0	21,9	22,7	23,9	24,5
45 à 54 ans	2,2	3,4	4,2	5,7	7,4	8,7	10,6	12,5	14,4	15,5
55 ans et plus	0,3	0,7	0,5	0,7	0,5	0,6	1,1	1,8	2,5	2,2
Total	17,4	18,9	19,9	20,9	22,0	22,7	23,4	24,0	24,6	25,1

Le sexe

En 2012, les trois quarts (75 %) des policiers permanents des CPM et de la SQ étaient des hommes. Cette profession, traditionnellement occupée par des hommes, attire néanmoins de plus en plus de femmes. Ces dernières ont, en effet, augmenté leur présence au cours des dernières années.

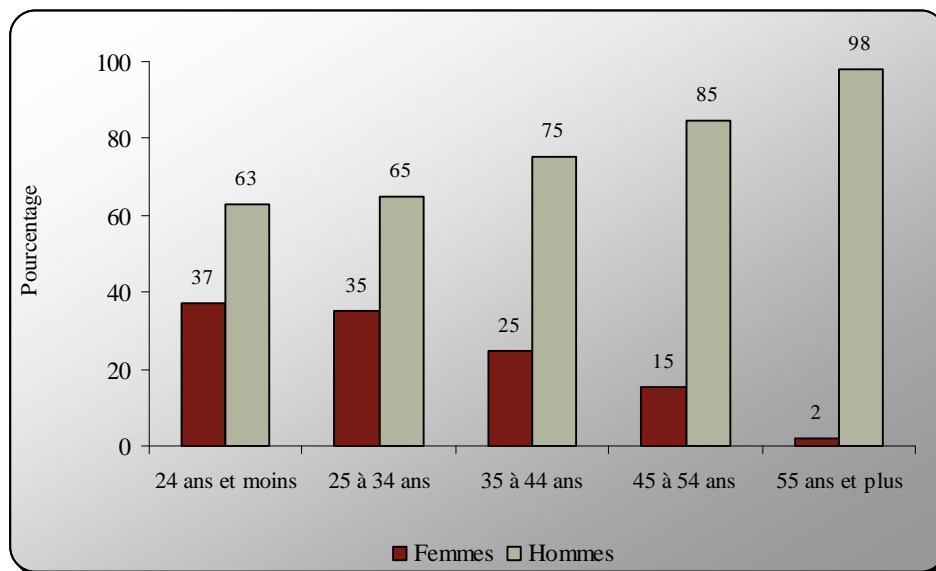
Ainsi, alors qu'elles composaient 17 % des policiers permanents en 2003 (tableau 4), cette proportion a progressé annuellement pour atteindre 25 % en 2012¹². Notons qu'avec la Colombie-Britannique, le Québec affichait

d'ailleurs la plus forte proportion de policières au Canada¹³.

Lorsque l'on considère la répartition de l'effectif policier permanent selon le sexe et le groupe d'âge, on peut prévoir que la présence des femmes continuera de s'accroître dans ce corps d'emploi puisque leur proportion était nettement plus importante parmi les policiers plus jeunes que parmi les plus âgés (graphique 8)

Graphique 8

Répartition de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le sexe, par groupe d'âge, Québec, 2012



12. Le nombre de policières permanentes passe de 2 301 en 2003 à 3 712 en 2012, soit une augmentation de 61 %. En ce qui a trait aux policiers permanents masculins, leur nombre est plutôt stable, ayant varié entre 10 938 et 11 094 pendant cette période.

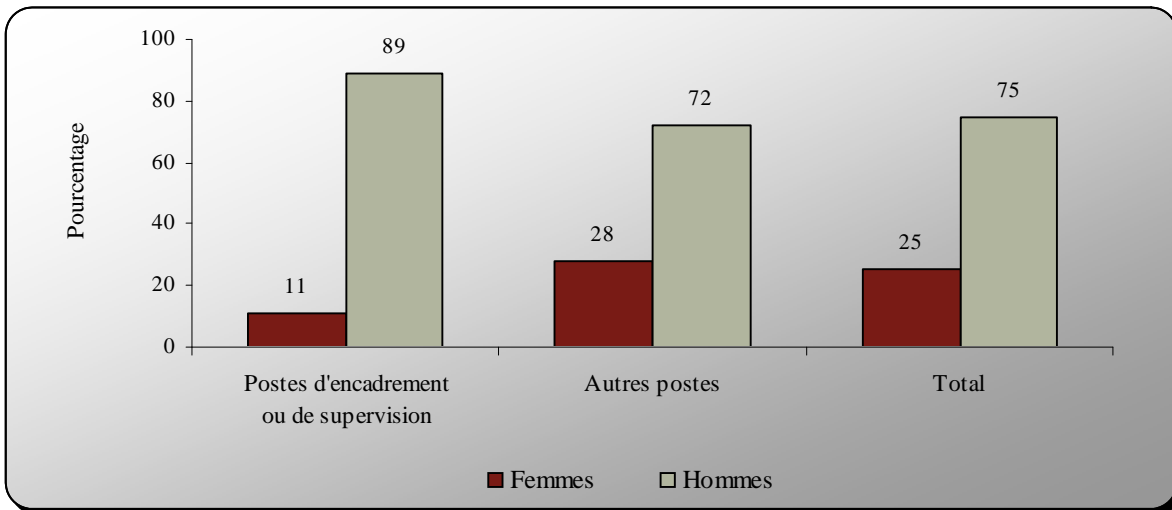
13. Statistique Canada, *Les ressources policières au Canada 2012*, tableau 9 (N^o 85-225-X au catalogue).

Bien que la représentation des femmes parmi les policiers au Québec tende à s'accroître d'une année à l'autre depuis dix ans, sur le plan des responsabilités, on constate toutefois que le personnel d'encadrement ou de supervision se composait à 89 % d'hommes (graphique 9). Ces

derniers étaient d'ailleurs surreprésentés dans ces fonctions puisqu'ils formaient 75 % des policiers. Cette situation s'explique en partie par le fait qu'ils étaient, comme nous l'avons mentionné précédemment, plus âgés que les femmes et, par conséquent, plus expérimentés qu'elles.

Graphique 9

Répartition de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le sexe, par fonction, Québec, 2012

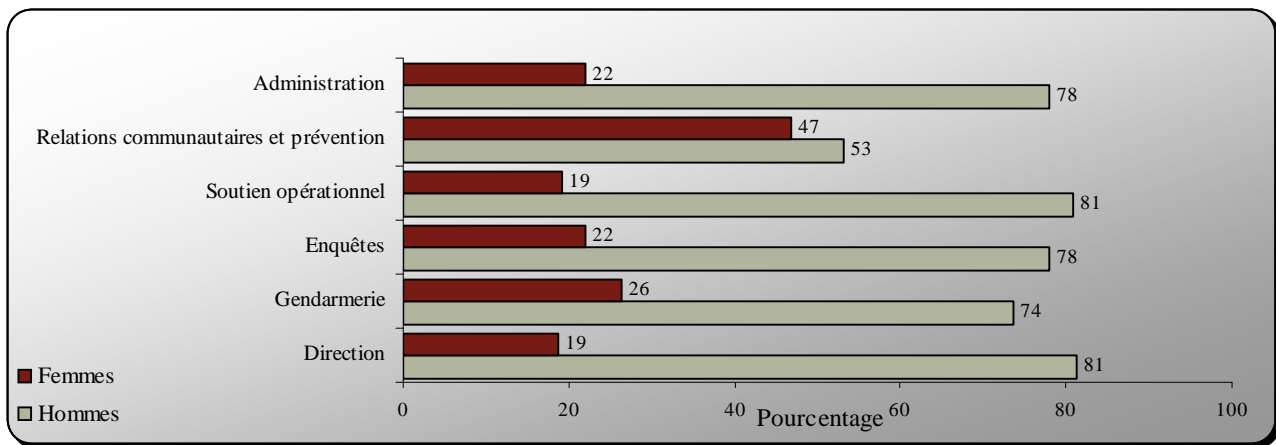


La proportion d'hommes était particulièrement élevée dans les activités de direction (81 %) et de soutien opérationnel (81 %), mais quelque peu inférieure dans celles de la gendarmerie (74 %) (graphique 10). En revanche, c'est dans les

relations communautaires et la prévention que les femmes étaient le plus présentes (47 %). Leur représentation était plus ou moins deux fois plus élevée que dans les autres fonctions, où elle variait de 19 à 26 %.

Graphique 10

Répartition de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le sexe, par activité, Québec, 2012



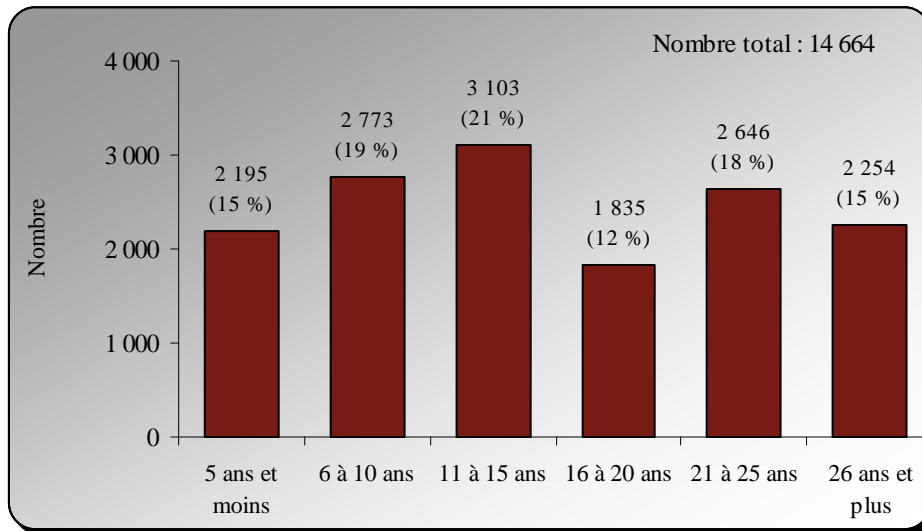
Les années de service

L'examen de la répartition des policiers permanents selon le nombre d'années de service reconnues montre que le tiers (33 %) d'entre eux

étaient potentiellement admissibles à la retraite au 31 décembre 2012, ayant cumulé 21 années de service ou plus (graphique 11).

Graphique 11

Répartition de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le nombre d'années de service, Québec, 2012

**Tableau 5**

Évolution (en %) de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le nombre d'années de service, Québec, 2003 à 2012

Années de service	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
5 ans et moins	26,6	26,2	30,2	24,2	24,2	22,1	22,0	20,2	17,9	14,8
6 à 10 ans	15,6	16,6	18,7	22,0	21,8	22,6	21,0	20,1	19,8	18,7
11 à 15 ans	21,9	18,9	16,7	15,9	16,1	15,2	16,6	18,6	21,2	21,0
16 à 20 ans	12,0	16,5	16,7	17,9	18,1	19,8	18,1	17,2	14,4	12,4
21 à 25 ans	8,1	7,3	6,2	7,3	8,6	10,9	14,1	15,8	17,5	17,9
26 ans et plus	15,8	14,5	11,5	12,7	11,2	9,4	8,2	8,1	9,2	15,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Le tableau 5 montre les fluctuations qu'a connu l'effectif policier dans sa composition (années de service) au cours des dix dernières années. Au cours de cette période, on note un mouvement à la baisse de l'effectif policier ayant 5 ans et moins de service, tandis qu'il était généralement à la hausse pour celui ayant 21 à 25 ans de service. Quant à l'effectif ayant 6 à 10 ans de service, il a augmenté jusqu'en 2008 pour ensuite diminuer, tandis que l'effectif policier ayant 11 à 15 ans de service a diminué jusqu'en 2008 pour ensuite remonter.

Enfin, bien que la proportion de policiers ayant cumulé 21 années de service ou plus a augmenté chaque année depuis 2008, sur une période de dix ans, celle de 2012 demeurait la plus élevée. L'augmentation de 6 % entre 2011 et 2012 était essentiellement due à l'effectif cumulant 26 ans de service et plus, qui est passé de 9 % à 15 %. Le nombre de départs annuels à la retraite est donc susceptible de s'accroître au cours des prochaines années.

2.2.2 L'effectif civil permanent

Pour soutenir le travail des policiers, la SQ et les CPM pouvaient compter en 2012 sur 3 645 civils permanents¹⁴, soit 89 de plus qu'en 2011. La majorité (69 %) de ces employés civils faisaient partie du personnel de soutien (graphique 12). Le tiers restant était composé de professionnels (12 %), de techniciens (11 %) et de cadres (8 %).

Les civils permanents représentaient 20 % de l'effectif permanent des organisations policières municipales et de la Sûreté du Québec en 2012. Cette proportion était d'ailleurs inférieure à la moyenne canadienne, où les civils comptaient pour près de 30 % de l'effectif¹⁵.

Graphique 12

Répartition de l'effectif civil permanent à la SQ et dans les CPM selon la fonction occupée, Québec, 2012

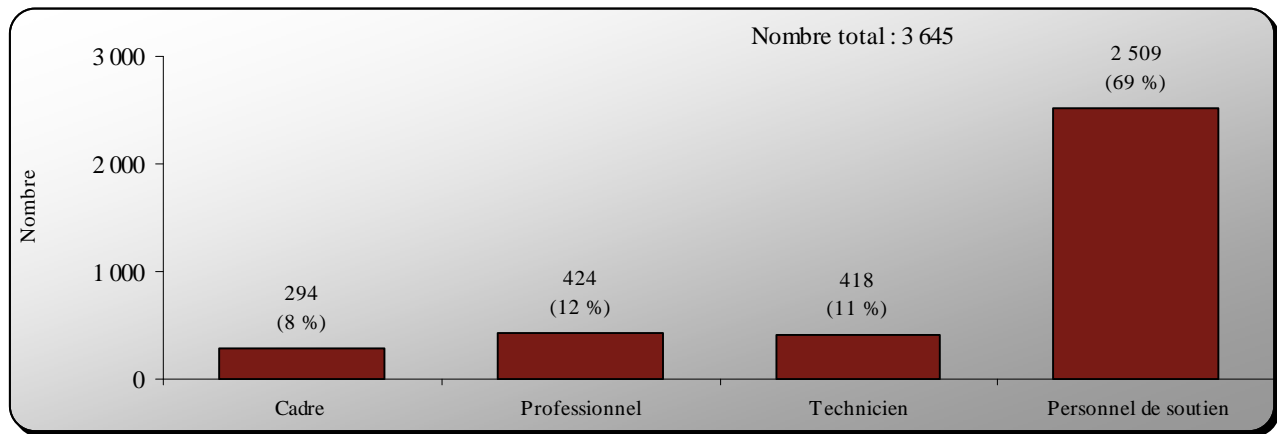


Tableau 6

Évolution (en %) de l'effectif civil permanent à la SQ et dans les CPM selon la fonction occupée, Québec, 2003 à 2012

Fonction occupée	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Cadre	4,5	4,9	5,5	5,8	7,3	7,6	7,6	7,9	8,3	8,1
Professionnel	9,5	9,9	10,2	10,1	10,4	10,2	10,0	10,3	10,5	11,6
Technicien	8,6	9,7	10,5	10,1	9,6	10,3	10,3	10,6	10,7	11,5
Personnel de soutien	77,4	75,6	73,8	74,0	72,7	71,9	72,1	71,2	70,5	68,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Depuis 2003, la répartition du personnel civil selon la fonction occupée s'est quelque peu modifiée (tableau 6). En effet, la proportion de cadres a fortement augmenté, passant de moins de 5 % en 2003 à 8 % dix ans plus tard. Les

proportions de personnes occupant des emplois de professionnels et de techniciens ont légèrement augmenté, tandis que le personnel de soutien a vu sa proportion diminuer.

14. Les données sur l'effectif civil des CPM et de la SQ par fonction sont accessibles uniquement pour l'effectif civil permanent, c'est-à-dire pour les civils qui étaient en poste au 31 décembre 2012.

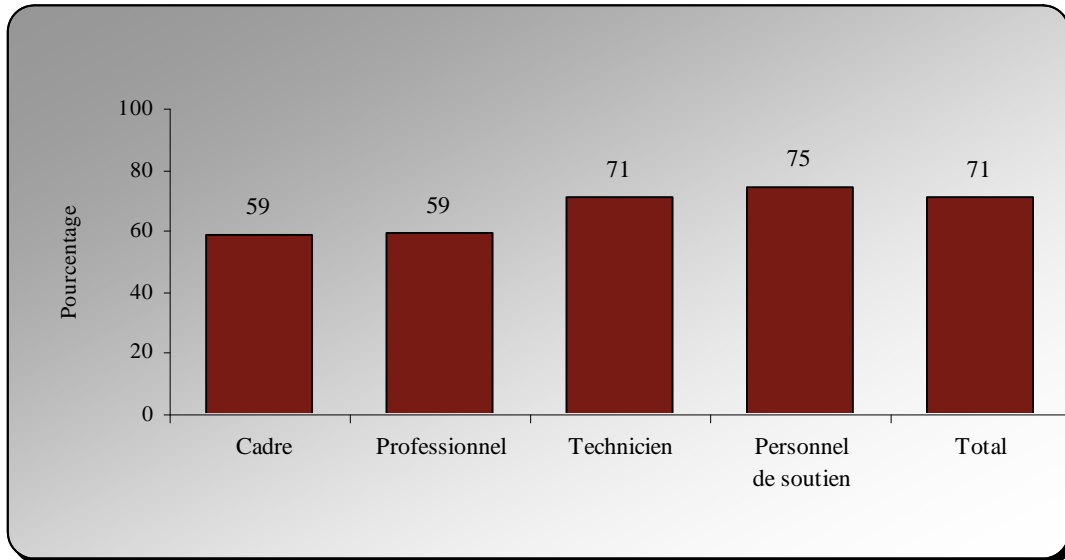
15. Statistique Canada, Les ressources policières au Canada 2012, tableau 1 (N° 85-225-X au catalogue).

Contrairement aux femmes policières qui étaient minoritaires dans leur corps d'emploi quelle que soit l'activité, le graphique 13 montre que, peu

importe la fonction, les femmes formaient la grande majorité (71 %) de l'effectif civil.


Graphique 13

Proportion de femmes parmi l'effectif civil permanent à la SQ et dans les CPM selon la fonction occupée, Québec, 2012




ANNEXE I : RÉGLEMENT SUR LES SERVICES POLICIERS QUE LES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX ET LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DOIVENT FOURNIR SELON LEUR NIVEAU DE COMPÉTENCE (SELON LES ARTICLES 70 ET 71 DE LA LOI SUR LA POLICE)

NIVEAUX	GENDARMERIE	ENQUÊTES	MESURE D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
<p>I Moins de 100 000 habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Patrouille 24 heures • Réponse à toute demande d'aide d'un citoyen, répartition et prise en charge de celle-ci dans un délai raisonnable • Sécurité routière • Application de la Loi sur les véhicules hors route et surveillance des sentiers de véhicules tout terrain et de motoneiges • Sécurité nautique des plaisanciers circulant sur un plan d'eau • Transport de prévenus • Délit de fuite • Programmes de prévention • Protection d'une scène de crime • Capacité d'endiguement 	<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement • Agression sexuelle • Infractions d'ordre sexuel • Pornographie juvénile lorsqu'il y a flagrant délit • Votes de fait • Accident de travail mortel, en collaboration avec la SQ • Vol qualifié • Taxage • Extorsion de personnes vulnérables ou en situation de dépendance face à leur entourage • Introduction par effraction • Incendie • Vol de véhicules • Production, trafic et possession de drogues illicites au niveau local ou de rue • Prostitution de rue • Fraude par chèque, carte de crédit ou carte de débit • Escroquerie, faux semblant, fausse déclaration • Vol simple et recel • Biens infractionnels • Accident de véhicule • Méfait • Infraction criminelle causant la mort ou des lésions corporelles menaçant la vie, commise lors de la conduite d'un véhicule, en collaboration avec la SQ • Conduite dangereuse • Capacité de conduite affaiblie • Crime relié aux gangs de rue • Objet suspect ou appel à la bombe, si négatif • Armes et découverte d'explosifs • Utilisation de monnaie contrefaite • Décès survenu dans des circonstances obscures • Décès ou lésions corporelles menaçant la vie d'un enfant de moins de trois ans, en collaboration avec la SQ • Disparition • Fugue 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de foule pacifique • Assistance policière lors de sauvetage • Assistance policière lors de recherche en forêt • Assistance policière lors de sinistre 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche d'empreintes par podrage et photographie sur une scène de crime • Production et mise en commun du renseignement criminel tactique et opérationnel relatif à des personnes, des groupes ou des phénomènes touchant leur territoire • Contribution significative aux activités d'échange de renseignements criminels entre les corps de police et avec les organismes chargés de l'application de la loi. • Gestion des sources humaines d'information • Contribution, dans les délais prévus au GP², au SALVAC, à la banque de données québécoise de renseignement criminel et à la banque d'empreintes digitales de la SQ • Détention • Garde des pièces à conviction • Liaison judiciaire • Prélèvements d'une substance corporelle aux fins d'analyse génétique • Gestion des mandats et localisation des individus • Gestion des dossiers de police • Affaires publiques • Affaires internes • Moniteur pour l'utilisation d'équipements et de la force • Technicien qualifié d'alcootest • Bertillonnage • Collecte de renseignements pour l'enregistrement des délinquants sexuels visés par la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels • Intervention dynamique à risque faible • Alimentation de la banque de données québécoise sur les armes à feu récupérées

NIVEAUX	GENDARMERIE	ENQUÊTES	MESURE D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
<p></p> <p>De 100 000 à 249 999 habitants</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Meurtre avec arrestation imminente • Négligence criminelle ayant causé la mort • Tentative de meurtre • Accident de travail mortel • Vol qualifié dans les institutions financières et les transporteurs de biens de valeur • Incendie mortel • Incendies en série • Incendie majeur d'édifices commerciaux, industriels, institutionnels, gouvernementaux et communautaires • Fraude commerciale et immobilière • Loterie illégale • Infraction criminelle causant la mort ou des lésions corporelles menaçant la vie, commise lors de la conduite d'un véhicule • Production, trafic et possession de drogues illicites visant les fournisseurs des revendeurs locaux ou de rue • Vol de cargaison • Infraction criminelle commise par un réseau • Tenir une maison de jeu ou de pari et tricher au jeu • Infractions relatives à la monnaie 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de foule avec risque d'agitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Technicien en scène de crime et en identité judiciaire • Technicien en scène d'incendie • Reconstitutionniste de scène de collision • Identification de véhicules • Confection d'un portrait-robot par ordinateur • Production et mise en commun du renseignement criminel stratégique relatif à des personnes, des groupes ou des phénomènes touchant leur territoire


* Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent le ou les niveaux inférieurs précédents.

NIVEAUX	GENDARMERIE	ENQUÊTES	MESURE D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
<p> 3 De 250 000 à 499 999 habitants</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Meurtre • Enlèvement avec risques pour la vie • Extorsion • Accident d'aéronef mortel • Produits de la criminalité • Production, trafic et possession de drogues illicites visant des fournisseurs de niveaux supérieurs • Gangstérisme pour les délits relevant du niveau de service applicable • Infraction criminelle commise par des organisations criminelles opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ • Pornographie juvénile • Proxénétisme • Maison de débauche • Événement impliquant un corps de police, à la demande du ministre • Méfait ou vol concernant des données informatiques • Vol, usage illégal ou possession d'explosifs sans excuse légitime • Décès ou lésions corporelles menaçant la vie d'un enfant de moins de trois ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention impliquant une personne barricadée et armée sans coup de feu et sans otage 	<ul style="list-style-type: none"> • Filature • Extraction de banques de données informatiques • Infiltration • Analyse de déclaration pure • Équipe cynophile en matière de drogue, protection et pistage • Groupe d'intervention • Intervention à risque modéré • Assurer le retour au Québec d'un individu ayant contrevenu à une décision ou à une ordonnance de la Commission d'examen des troubles mentaux (CETM)

* Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent le ou les niveaux inférieurs précédents.

NIVEAUX	GENDARMERIE	ENQUÊTES	MESURE D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
<p>*4</p> <p>De 500 000 à 999 999 habitants</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Meurtre ou tentative de meurtre commis par des organisations criminelles opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute en partenariat avec la SQ • Intervention impliquant une personne barricadée et armée avec coup de feu 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance électronique • Intervention à risque élevé • Groupe tactique d'intervention
<p>*5</p> <p>De 1 000 000 habitants et plus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité nautique des plaisanciers circulant sur le fleuve Saint-Laurent 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion d'événements terroristes • Importation et exportation de drogues, en collaboration avec la SQ • Trafic d'armes et d'explosifs • Enlèvement dont la victime est emmenée à l'extérieur du Québec • Gageure et « bookmaking » • Infraction criminelle commise par un réseau opérant sur une base interrégionale • Corruption de fonctionnaires judiciaires ou municipaux • Fraudes commerciales et immobilières commises par une personne ou une entité visée par la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et ses règlements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention hélicoptérée • Contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute • Intervention lors d'une prise d'otage ou impliquant un tireur actif 	<ul style="list-style-type: none"> • Plongée sous-marine • Désamorçage et manipulation d'explosifs impliquant le recours aux techniciens d'explosifs • Infiltration des plus hautes sphères de la hiérarchie criminelle • Polygraphie et hypnose • Équipe cynophile en matière d'explosifs • Renseignement de sécurité opérationnelle • Évaluation et protection des collaborateurs de justice • Support aux interrogatoires vidéo • Utilisation d'agent civil d'infiltration

* Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent le ou les niveaux inférieurs précédents.

NIVEAUX	GENDARMERIE	ENQUÊTES	MESURE D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
 Sûreté du Québec		<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des enquêtes lors d'événements hors du commun • Coordination des enquêtes de meurtres et d'agressions commises par un prédateur • Coordination policière de la lutte contre le crime organisé • Crime touchant les revenus de l'État, sa sécurité ou son intégrité • Coordination des enquêtes d'incendies en série sur une base interrégionale • Infraction criminelle commise par un réseau ayant des ramifications à l'extérieur du Québec • Malversation • Transaction mobilière frauduleuse • Crime à l'intérieur des établissements de détention provinciaux et fédéraux • Cybersurveillance • Entraide judiciaire internationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination du rétablissement et du maintien de l'ordre lors de situations d'urgence ou de désordre social d'envergure provinciale 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des personnalités internationales • Protection de l'Assemblée nationale • Enquête et renseignement en matière de sécurité de l'État • Atteinte à la sécurité et à l'intégrité des réseaux informatiques du gouvernement • Coordination du SALVAC • Profilage criminel • Portraitiste • Identité judiciaire spécialisée • Banque centrale d'empreintes digitales • Liaison avec Interpol • Gestion du CRPQ • Unité d'urgence permanente • Coordination et enregistrement de renseignements au Registre national des délinquants sexuels

* Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent le ou les niveaux inférieurs précédents.

ANNEXE II
LISTE DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX AU 31 DÉCEMBRE 2012

A - Corps de police municipaux à desserte unique selon le niveau de service (14)

Corps de police	Population Décret 1218-2012	Niveau de service *
Bromont	8 070	1
Granby	64 853	1
Saint-Jean-sur-Richelieu	93 485	1
Saint-Jérôme	70 110	1
Sainte-Marie	13 159	1
Thetford Mines	25 794	1
Blainville	54 883	2
Lévis	140 931	2
Mascouche	44 424	2
Saint-Eustache	44 863	2
Sherbrooke	157 517	2
Trois-Rivières	132 968	2
Gatineau	270 599	3
Laval	409 528	3

* En vertu des articles 70 et 71 de la Loi sur la police.

B - Corps de police municipaux à desserte multiple selon le niveau de service (16)

Corps de police	Population	Niveau de service	Municipalités desservies	Population du décret 1218-2012
Memphrémagog (régie)	33 820	1	Austin	1 924
			Magog	25 670
			Orford	3 756
			Sainte-Catherine-de-Hatley	2 470
Mont-Tremblant	9 591	1	Lac-Tremblant-Nord	56
			Mont-Tremblant	9 535
Châteauguay	75 956	2	Beauharnois	12 175
			Châteauguay	46 757
			Léry	2 341
			Mercier	12 112
			Saint-Isidore (paroisse)	2 571
L'Assomption/Saint-Sulpice	24 150	2	L'Assomption	20 781
			Saint-Sulpice	3 369
Mirabel	57 818	2	Mirabel	44 074
			Saint-Colomban	13 744
MRC Les Collines-de-l'Outaouais	47 258	2	Cantley	10 101
			Chelsea	7 063
			L'Ange-Gardien (82005)	5 171
			La Pêche	7 751
			Notre-Dame-de-la-Salette	754
			Pontiac	5 793
			Val-des-Monts	10 625
Région de Deux-Montagnes	47 150	2	Deux-Montagnes	17 706
			Pointe-Calumet	6 453
			Sainte-Marthe-sur-le-Lac	16 585
			Saint-Joseph-du-Lac	6 406

B - Corps de police municipaux à desserte multiple selon le niveau de service (16)

Corps de police	Population	Niveau de service	Municipalités desservies	Population du décret 1218-2012
Région de Roussillon (régie)	101 927	2	Candiac	20 290
			Delson	7 572
			La Prairie	23 824
			Saint-Constant	25 448
			Sainte-Catherine	16 985
			Saint-Mathieu	1 975
			Saint-Philippe	5 833
Repentigny	89 275	2	Charlemagne	5 844
			Repentigny	83 431
Richelieu–Saint-Laurent (régie)	197 749	2	Beloil	21 330
			Calixa-Lavallée	497
			Carignan	8 154
			Chambly	26 922
			Contrecoeur	6 614
			McMasterville	5 676
			Mont-Saint-Hilaire	18 582
			Otterburn Park	8 463
			Richelieu	5 496
			Saint-Amable	11 471
			Saint-Basile-le-Grand	16 868
			Sainte-Julie	30 247
			Saint-Jean-Baptiste	3 211
			Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 645
			Saint-Mathieu-de-Beloil	2 642
Varenes	21 142			
Verchères	5 789			
Saguenay	147 713	2	Larouche	1 332
			Saguenay	146 381
Terrebonne	133 137	2	Bois-des-Filion	9 515
			Sainte-Anne-des-Plaines	14 792
			Terrebonne	108 830

B - Corps de police municipaux à desserte multiple selon le niveau de service (16)

Corps de police	Population	Niveau de service	Municipalités desservies	Population du décret 1218-2012
Thérèse-De Blainville (régie)	77 259	2	Boisbriand	27 081
			Lorraine	9 493
			Rosemère	14 377
			Sainte-Thérèse	26 308
Longueuil	405 166	3	Boucherville	40 972
			Brossard	81 626
			Longueuil	234 517
			Saint-Bruno-de-Montarville	26 429
			Saint-Lambert (ville)	21 622
Québec	560 558	4	L'Ancienne-Lorette	16 849
			Notre-Dame-des-Anges	400
			Québec	524 907
			Saint-Augustin-de-Desmaures	18 402
Montréal	1 917 233	5	Baie-D'Urfé	3 896
			Beaconsfield	19 484
			Côte-Saint-Luc	32 622
			Dollard-des-Ormeaux	49 819
			Dorval	18 575
			Hampstead	7 311
			Kirkland	21 269
			L'Île-Dorval	5
			Montréal	1 678 837
			Montréal-Est	3 796
			Montréal-Ouest	5 083
			Mont-Royal	19 702
			Pointe-Claire	30 932
			Sainte-Anne-de-Bellevue	4 968
Senneville	927			
Westmount	20 007			

Population desservie par les 14 corps de police municipaux à desserte unique : 1 531 184	1 531 184
Population desservie par les 16 corps de police municipaux à desserte multiple : 3 925 760	3 925 760
Population desservie par les corps de police municipaux : 5 456 944	5 456 944
Population desservie par la Sûreté du Québec : 2 529 225	2 529 225
Population totale desservie par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec : 7 986 169	7 986 169

LA DESSERTE POLICIÈRE MUNICIPALE ET PROVINCIALE AU QUÉBEC Profil organisationnel 2012

Pour nous joindre

Direction de la prévention et de l'organisation policière
Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-laurent, 9^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2
Courriel : infocom@msp.gouv.qc.ca
Télécopieur : 418 646-3564

Dépôt légal – 2013
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-69523-3 (PDF)
ISSN : 1916-1417 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2013

